



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## LES DISPENSES DU BREVET FEDERAL

### 5<sup>ème</sup> DEGRE

#### Procédures pour une demande de dispenses

#### Réservées aux licenciés de la FFN

#### Conditions préalables :

- Licencié à la Fédération française de natation,
  - Titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 de la spécialité visée.
- 

#### JE SUIS

**Soit**, titulaire du BF4 de la FFN et de la partie commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif 2<sup>ème</sup> degré (BEES 2),

**Soit**, titulaire du BF4 de la FFN et de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif 2<sup>ème</sup> degré dans une des spécialités de la natation (BEES 2).

#### JE JUSTIFIE :

D'avoir entraîné pendant cinq ans au sein d'un club de la FFN dans les dix ans qui précèdent la demande dans la discipline visée,

#### JE DOIS :

Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau.

En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance des dispenses du brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

#### Je m'adresse :

A l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation de ma région, afin d'obtenir le dossier pour une demande de dispenses.

#### Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

#### *Première phase : demande de dossier de dispenses*

LE CANDIDAT
Retire un dossier de demande de dispenses à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice).

L'ERFAN
Informe et remet ou adresse un dossier de demande de dispenses ainsi qu'une présentation de la procédure.



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

## LES DISPENSES DU BREVET FEDERAL

### 5<sup>ème</sup> DEGRE

#### **Deuxième phase : la recevabilité du dossier**

LE CANDIDAT	L'ERFAN
Renseigne le dossier de demande de dispenses.	
Le retourne à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice), accompagné des justificatifs nécessaires et des frais de dossier, d'un montant de 35,00€.	Adresse un accusé de réception.
	Attribue une référence de dossier à rappeler dans toute correspondance.
	Examine le dossier, le fait compléter si nécessaire.
	Notifie un avis de recevabilité dans un délai de trois mois après l'accusé de réception. <i>La recevabilité du dossier est placée sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.</i>
Le dossier est recevable.	

#### **Troisième phase : l'attribution des dispenses**

LE CANDIDAT	L'ERFAN
Passe si nécessaire le test de sécurité des brevets fédéraux.	Adresse si nécessaire une convocation pour le passage du test de sécurité des brevets fédéraux.
	Le cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée, émet un avis motivé sur la demande de dispenses.
	Envoie au DTN : <ul style="list-style-type: none"><li>- Copie de la notification de recevabilité du dossier.</li><li>- L'avis motivé du cadre technique coordonnateur.</li><li>- le règlement des frais de gestion nationale des dossiers et de fourniture du diplôme. Ces frais s'élèvent à 15,00€.</li></ul>



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES DISPENSES DU BREVET FEDERAL

## 5<sup>ème</sup> DEGRE

LE CANDIDAT	LA FFN
	<b>Pour les titulaires du BF4 et du TC 2</b> Délivre une attestation justifiant de l'attribution d'une dispense des UC1, UC 2 et UC 5 du BF 5.
	<b>Pour les titulaires du BF4 et du Spécifique du BEES 2<sup>ème</sup> degré</b> Délivre une attestation justifiant de l'attribution d'une dispense des UC4 et UC 5 du BF 5.
	Retourne à l'ERFAN concernée la ou les attestations attribuées pour envoi à l'intéressé(e).